

REGLEMENT DU VIDE GRENIER :

1. Cette manifestation s'adresse aux non professionnels et aux associations régies par la loi 1901
2. Les produits de vente en réunion sont interdits.
3. Les priorités d'inscriptions et d'emplacements seront déterminées et fermes à réception du bulletin et du chèque de règlement.
4. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible d'en troubler l'ordre.
5. En cas d'impossibilité d'être présent , prévenir 48 heures avant. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de ne pas effectuer de remboursement.
6. Les exposants s'engagent à recevoir le public dès 9h et à ne pas quitter la salle d'exposition avant 17h00.
7. Les objets et collections déballés sont sous la responsabilité du vendeur. Il incombe à chaque exposant de pourvoir à sa propre assurance. L'organisateur n'est ni responsable des détériorations, des vols ou autres préjudices ni des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
8. Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés.
9. La restauration et la vente de boissons seront assurées, exclusivement, par l'organisateur.
10. Il est interdit d'introduire des produits dangereux et/ou toxiques, de l'alcool, des animaux.
11. La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs.
12. Seuls les enfants mineurs accompagnés d'un adulte pourront exposer.
13. Toute dégradation du sol, de matériel ou des locaux , sera à la charge de la personne responsable ou de son représentant légal.
14. Tous les objets non vendus et emballages seront ramenés par les exposants.
15. Il est strictement interdit de fumer dans la salle.
16. Les exposants s'engagent par l'acceptation du présent règlement à renoncer à tout recours envers l'organisateur.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER :

1. Cette manifestation s'adresse aux non professionnels et aux associations régies par la loi 1901
2. Les produits de vente en réunion sont interdits.
3. Les priorités d'inscriptions et d'emplacements seront déterminées et fermes à réception du bulletin et du chèque de règlement.
4. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible d'en troubler l'ordre.
5. En cas d'impossibilité d'être présent , prévenir 48 heures avant. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de ne pas effectuer de remboursement.
6. Les exposants s'engagent à recevoir le public dès 9h et à ne pas quitter la salle d'exposition avant 17h00.
7. Les objets et collections déballés sont sous la responsabilité du vendeur. Il incombe à chaque exposant de pourvoir à sa propre assurance. L'organisateur n'est ni responsable des détériorations, des vols ou autres préjudices ni des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
8. Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés.
9. La restauration et la vente de boissons seront assurées, exclusivement, par l'organisateur.
10. Il est interdit d'introduire des produits dangereux et/ou toxiques, de l'alcool, des animaux.
11. La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs.
12. Seuls les enfants mineurs accompagnés d'un adulte pourront exposer.
13. Toute dégradation du sol, de matériel ou des locaux , sera à la charge de la personne responsable ou de son représentant légal.
14. Tous les objets non vendus et emballages seront ramenés par les exposants.
15. Il est strictement interdit de fumer dans la salle.
16. Les exposants s'engagent par l'acceptation du présent règlement à renoncer à tout recours envers l'organisateur.